

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****Mandature 2022-2026****DÉLIBÉRATION N° 2022/15****ASSEMBLEE GENERALE  
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE METROPOLE DE BOURGOGNE  
DU MERCREDI 25 MAI 2022****ESADD : Soutien financier apporté par la CCI Métropole de Bourgogne  
dans le cadre du plan de développement de l'ESADD – Année 2022**  
*(Sous la Présidence de M. Pascal GAUTHERON)*

L'an deux mille vingt deux, le 25 mai, s'est tenue, la deuxième Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropole de Bourgogne, pour la mandature 2022/2026, sous la Présidence de Pascal GAUTHERON, en présence de Madame Anne COSTE DE CHAMPERON, Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales de Bourgogne Franche-Comté, représentant Monsieur Fabien SUDRY, Préfet de la Région Bourgogne Franche-Comté, Préfet de la Côte d'Or.

- Nombre total de Membres Titulaires élus de la CCI Métropole de Bourgogne = 50
- Nombre total de Membres Titulaires élus en exercice = 50
- Nombre total de Membres Titulaires élus présents et ayant participé au vote = 30
- Quorum = 26 - Le quorum était atteint.
- Majorité absolue des votants = 16

**Membres Titulaires présents et ayant participé au vote :**

- Pascal GAUTHERON, Président – Francis PENNEQUIN, Vice-Président – Mansour ZOBARI, Vice-Président – Bruno DORMOY, Trésorier – Vera BAEKE, Trésorière Adjointe – Stéphanie BOMPAS, Secrétaire – Philippe ROUBALLAY, Président de la Délégation de Saône-et-Loire et membre du Bureau – Thérèse PISTOIA, membre du Bureau – Emmanuel AMPAUD, membre du Bureau.
- Thierry BEZEUX – Sandrine BRATIGNY – Chantal CLERC – Pascal DENIS – Anne-Lise FRESARD – Pascal GIRARDOT – Charlène GORZEGNO BAGOT – Patrick GRANDAY – Youcef HAMOUDI – Nathalie HOEL – Vanessa LE MESNIL – Vincent LONGUEVILLE – Emilie MARTIN – Clémence MOSET – François PARRY – Benoit PHILIPPE – Denis REGNAULT – Christophe ROCARD – Karine SAVINA – Claire TELHA – Alain THOUVENOT.

**Membres Titulaires excusés :**

- Edouard CHOPLAIN, Secrétaire-Adjoint.
- Jean-Philippe ANCIAUX – Thierry ANDRE – Estelle BRUNAUD – Thierry BUATOIS – Fanny CHEVILLOT PRENEY – Bernadette DE SAINT JEAN – Marc DESARMENIEN – Davy DONATONI – Agnès HUE – Corinne JOURDAIN GROS – Céline LACOUR – Julie LORRAIN – Camille MICHELIN TOITOT – Stéphane MONTOUT – Pierre PETITJEAN – Dominique POURCELLY – Michaël RENAUD – Carole THUEL – Pauline ZACHARIE.

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Par courrier du 23 février dernier, l'Ecole Supérieure Appliquée au Design et au Digital (ESADD) sollicite, auprès de la CCI Métropole de Bourgogne, une subvention à hauteur de **10 K€** sur l'année 2022, afin de poursuivre la montée en puissance de ses activités.

En effet, l'ESADD accueillera sa 4<sup>ème</sup> promotion d'un Bachelor en Design et Digital au 1<sup>er</sup> octobre 2022, avec une trentaine étudiants attendus, ainsi qu'une première année de Mastère de Créative Designer ou Developer et management de l'innovation digitale.

Par ailleurs, les liens entre l'Ecole et les entreprises du territoire se développent à travers la mise en place de stages et de contrats d'apprentissage, mais également d'événements et missions de transformation numérique des entreprises. Le deuxième pilier de l'Ecole, « le Lab » sera installé et lancé au cours du premier semestre 2022.

La CCI Métropole de Bourgogne poursuit son engagement à faciliter le lancement des activités de l'ESADD en accordant une subvention de **10K€** pour l'année 2022.

Ce dossier a été présenté au Bureau de la CCI Métropole de Bourgogne le 16 mars 2022, lequel a émis un avis favorable, et soumis à l'examen de la Commission des Finances le 18 mai 2022.

**A l'issue de cet exposé, l'Assemblée adopte, à l'unanimité des Membres Titulaires présents, la délibération suivante :**

## DÉLIBÉRATION

**CONSIDERANT** la demande de l'ESADD,

**CONSIDERANT** l'avis favorable du bureau en date du 16 mars 2022

**CONSIDERANT** l'avis de la Commission des Finances en date du 18 mai 2022,

### LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE METROPOLE DE BOURGOGNE

- **DECIDE** d'apporter à l'association ECOLE SUPERIEURE APPLIQUEE AU DESIGN ET AU DIGITAL (ESADD) une subvention à hauteur de 10.000 € pour l'année 2022, dans le cadre de son plan de développement,
- **AUTORISE** son Président à signer tous documents relatifs à ce soutien financier.

Fait à Dijon, le 25 mai 2022  
Pour copie conforme

Le Président,

Pascal GAUTHERON



La Secrétaire,

Stéphanie BOMPAS

